

Lors de sa séance plénière du 20 juin 2012, le CESER d'Ile-de-France a adopté des avis importants sur des domaines stratégiques majeurs pour l'Ile-de-France : le logement, l'environnement, le tourisme et les finances régionales.

- Auto-saisine relative à **la gouvernance du logement en Ile-de-France** : le CESER se félicite que le conseil régional reprenne l'idée, initiée par le CESER dès 2002, de créer une Autorité organisatrice du logement.
- Saisines dans le domaine de l'environnement et du développement durable : deux avis ont été adoptés, l'un sur **la politique régionale de l'eau 2013-2018 et l'autre sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)**.
Les collectivités locales sont des acteurs majeurs de la gestion de l'eau. Même si la Région ne dispose d'aucune prérogative dans ce domaine, elle développe néanmoins une politique incitative en la matière. Bien que le X^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) ne soient pas encore finalisés et que cela puisse constituer un handicap à la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale de l'eau, le CESER apprécie le souci de mise en cohérence des différents plans et schémas régionaux ayant un impact sur la gestion de l'eau.
Concernant le SRCAE, le CESER souligne, notamment, la nécessité qu'il recrée une trame verte, y compris dans l'agglomération centrale et que des efforts de sensibilisation soient menés pour réduire les consommations d'eau potable.
- Saisine sur le tourisme : le CESER se réjouit **de la création du fonds de développement touristique régional** qui constituera un outil précieux pour renforcer l'attractivité et le développement de l'industrie touristique qui représente près de 10% du PIB régional.
- Saisine budgétaire : dans son avis **sur le compte administratif 2011**, le CESER observe la présence d'un certain nombre d'éléments positifs, notamment l'augmentation significative des dépenses d'investissement (crédits de paiement) consacrées aux transports et à l'action économique, les progrès dans les taux d'affectation des Autorisations de Programme (AP) dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007/2013 et la stabilisation du montant des engagements financiers de la Région.
Le CESER constate, cependant, que la quasi stagnation des ressources « permanentes » en 2011 n'est obtenue que grâce à des recettes diverses à caractère imprévisible ou aléatoire et que, les dépenses ayant augmenté au total de 6,3 % entre 2011 et 2010 (dont une part croissante de cette augmentation est due à la charge de la dette), la volonté affichée d'un moindre recours à l'emprunt en 2011 ne s'est donc pas traduite dans les faits;

Le CESER confirme ses analyses précédentes relatives à la priorité à donner, dans les années à venir, malgré les difficultés croissantes, à la poursuite d'une politique durable d'investissement dans les domaines prioritaires (enseignement, transports, développement économique).

Enfin, le CESER souligne, comme le fait l'Exécutif régional, l'importance primordiale de l'action à mener, auprès du Gouvernement et du Parlement, pour que, dans la définition future du mécanisme de péréquation régionale des ressources de CVAE, les spécificités de la Région Ile-de-France soient prises en considération à leur juste mesure.